



## **Le dialogue social mesquin et méprisant des administrations du ministère de la justice au CHSCT-D 93**

Suite au boycott par la CGT et la FSU de la séance du 11 mai dernier, nous avons reçu une nouvelle convocation pour le vendredi 26 mai prochain, soit le lendemain du jeudi de l'ascension, jour férié.

Que le boycott n'ait pas plus aux représentants des administrations est une chose, le fait pour eux de répondre que le dialogue social est à leur sens une priorité (sous-entendu que ce sont les organisations syndicales qui empêchent ce dialogue) puis de re-convoquer le comité lors d'une journée permettant de faire le pont en est une autre. Mesquine.

En effet, **comment avoir un dialogue social le plus riche quand une majorité des représentants du personnel et de l'administration sera absente ?** La CGT/SM, avec ses 3 sièges sur 7, sera présente et pourra prendre toutes les décisions qu'elle souhaiterait. Mais **comment faire œuvre collective pour** mettre en place des solutions de prévention **pour améliorer les conditions de travail des agents ?** D'autant plus quand des sujets d'importance sont évoqués !

Ce n'est pas ainsi que la CGT/SM entend le dialogue social.

Afin de laisser entendre qu'ils n'avaient pas d'autre choix de date, il est fait mention, dans le mail de re-convocation, de l'article 7 du règlement intérieur du CHSCT-D 93, en indiquant que la re-convocation doit avoir lieu sous 15 jours. Ce qui n'apparaît absolument pas dans le règlement intérieur que nous avons en notre possession !

Soit les représentants du personnel sont pris pour des idiots, soit il s'agit du règlement intérieur d'une autre instance, soit d'une version dont nous n'avons jamais eu connaissance... **Quel mépris, non seulement pour les représentants du personnel, mais surtout pour vous, les plus de 1000 agents que nous représentons !**

Il est navrant de constater le manque total d'intérêt pour le dialogue social que le nouveau président du CHSCT-D 93 impulse depuis janvier alors que nous constatons de très nette améliorations depuis deux ans.

Cela faisait plus de deux ans que la CGT n'était pas intervenue directement auprès du ministère, mais de telles circonstances ne peuvent rester inconnues : des inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST), du secrétaire général du ministère, de la directrice des services judiciaires, du/de la directrice-teur de la protection judiciaire de la jeunesse et du directeur par intérim de l'administration pénitentiaire, qui recevront copie de ce tract.

Nous exigeons une nouvelle date, respectueuse du dialogue social et surtout des agents !

Fait à Bobigny, le 15 mai 2017